

MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES EUROPÉENS FEDER EN FRANCE: COMPARAISON EUROPÉENNE DES MODALITÉS DE GESTION

Octobre 2019

**Fiche "facteurs de succès" thématiques :
Objectif thématique 1**

Ce document participe de l'étude :

**« Mise en œuvre des programmes européens FEDER en France pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027
Comparaison européenne des modalités de gestion »**

Cette étude est réalisée par un groupement mené par



Auteurs :

Erik Gløersen (Spatial Foresight)

Clément Corbineau (Spatial Foresight)

Experts nationaux :

Gisela Ferreira (IESE)

Frank Holstein (Spatial Foresight)

Jacek Kotrasinski (EPSEC)

Christian Lüer (Spatial Foresight)

Giacomo Salvatori (Spatial Foresight)

**Ce document est cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en France avec le fonds européen de
développement régional et le fonds social européen.**



Fiche « Facteurs de succès » : Objectif thématique 1 (OT1)

L'objectif thématique 1 de la politique de cohésion européenne promeut le renforcement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation. Neuf programmes comportant au moins un axe prioritaire dédié à l'objectif thématique 1 ont été sélectionnés sur la base de leurs bons taux de programmation sur l'axe prioritaire en question, au sein de programmes et d'États membres qui ont connu une dynamique de programmation globalement satisfaisante entre 2014 et 2018. La méthodologie de sélection est décrite en détail dans le document *Étape 1 : Rapport de sélection des programmes performants*. Ces neuf programmes sélectionnés sont décrits dans le

Tableau 1. Le montant du cofinancement communautaire dans la maquette des axes prioritaires sélectionnés varie de 35 à 3 850 millions d'euros, soit un rapport de 1 à 110. La nature des mesures susceptibles de favoriser une bonne dynamique de programmation varie également en fonction de l'ordre de grandeur de ces montants.

Tableau 1 : Sélection des axes prioritaires pour l'objectif thématique 1

Etat membre	Programme opérationnel			Axe							Levier identifié	
	Type	Désignation	Budget total (composante FEDER)	AP	OT	Maquette financière de l'axe (PO)		Programmation et dépenses (fin 2018)			Type	
						Montant total (Mln EUR)	Montant UE (Mln EUR)	Montant total programmé	Taux de prog. (2018)	Taux de DDE (2018)	Quantit*	Quali*
Allemagne	Régional	Bade-Wurtemberg	493,2	A	1	346	173	323	93,4%	23,2%	●	●
Allemagne	Régional	Mecklembourg-Poméranie-Occidentale	1 209,8	1	1	370	296	291	78,8%	30,5%	●	
Pays-Bas	Régional	Pays-Bas de l'Ouest	481,5	1	1	309	113	293	94,8%	34,2%	●	
Pologne	National	Croissance intelligente	10 189,9	I	1	4 557	3 850	4 082	89,6%	17,6%	●	
Portugal	Régional	Madère	323,6	1	1	35	30	31	88,7%	15,6%		●
Portugal	National	Compétitivité et internationalisation	5 056,5	I	1	2 208	1 457	2 746	124,4%	48,0%		●
Suède	Régional	Stockholm	73,0	1	1, 3, 4	70	35	68	96,6%	29,8%		
Suède	Régional	Norrland supérieur	421,6	1	1	101	50	71	70,7%	31,1%	●	
Suède	National	Investissement dans la croissance et l'emploi	262,7	1	1	54	27	53	96,5%	86,9%		

*DDE : dépenses déclarées éligibles

**levier quantitatif : lever susceptible de dynamiser la programmation en volume d'opérations à court ou moyen termes

***Levier qualitatif : levier susceptible d'améliorer la qualité des projets et de dynamiser la programmation à moyen ou long terme

L'analyse des neuf programmes a permis d'identifier huit facteurs de succès. Certains de ces leviers expliquent la dynamique de programmation satisfaisante de ces axes. D'autres créent les conditions d'une meilleure programmation à moyen ou long terme. Ils peuvent notamment contribuer à l'émergence de projets plus nombreux ou de meilleure qualité, ou à réduire l'exposition des programmes aux risques. Certains leviers sont ainsi susceptibles d'être utiles pour la période de programmation en cours, alors que d'autres peuvent inspirer la préparation des programmes à venir.

Les leviers présentés sont considérés comme des facteurs de bonne programmation par les acteurs du programme concerné. Ils ont également été jugés susceptibles de stimuler la réflexion sur les actuels et futurs programmes français. L'objectif à ce stade n'est cependant pas de décrire des « bonnes pratiques » transposables en France.

Ces leviers identifiés peuvent être structurés en quatre axes :

- les efforts de structuration des éco-systèmes économiques ;
- l'association d'acteurs « institutionnels » ou « structurants » à la mise en œuvre des programmes ;

- l'intégration d'acteurs économiques de la région dans le fonctionnement des programmes ;
- le ciblage rigoureux des besoins auxquels le FEDER doit apporter des réponses.

Efforts de structuration des éco-systèmes économiques

Stimuler l'innovation et la recherche dans une perspective de développement régional implique tout d'abord de s'assurer d'un niveau de coopération sectorielle propre à faire émerger des idées nouvelles. Deux programmes opérationnels nationaux (PON) étudiés témoignent une attention particulière à la **structuration des éco-systèmes** économiques ou de recherche et développement (R&D). Ces programmes illustrent différentes manières de promouvoir des démarches « par le bas » avec les politiques d'innovation « par le haut ». La perspective « par le bas » cherche à répondre aux attentes et besoins des acteurs ; la perspective « par le haut » met en œuvre des mesures ciblant des faiblesses, opportunités et menaces identifiés en observant l'ensemble des acteurs économiques et leur performance en matière d'innovation. Il s'agit également de traduire les objectifs politiques nationaux et régionaux, notamment ceux figurant dans les stratégies de spécialisation intelligente, en actions concrètes.

- ⇒ Le PON de Croissance intelligente de Pologne s'appuie sur différents types de regroupements d'acteurs, réunis par une plateforme technologique, une initiative de cluster ou une chambre de commerce. Une large gamme d'acteurs sont ainsi susceptibles de contribuer à la mobilisation par le bas des acteurs. Leur initiative doit s'inscrire dans la stratégie nationale de spécialisation intelligente, qui elle-même prévoit la mise en œuvre de processus de « découverte entrepreneuriale ». Le financement des processus de mobilisation des acteurs permet aux acteurs d'élaborer des programmes de développement R&D de qualité. La programmation est ainsi dynamisée. Le financement permet également de s'assurer que les demandes de financements correspondent aux perspectives stratégiques nationales [[cas d'étude n°1](#)].
- ⇒ Le PON Compétitivité et internationalisation du Portugal se focalise sur le rôle structurant des grandes entreprises dans le développement d'un tissu de PME. Il cherche à réunir les PME et unités de R&D gravitant autour de chaque grande entreprise au sein de « clubs de fournisseurs ». Cela permet aux grandes entreprises de mettre en évidence et de renforcer les externalités économiques et sociales positives de leur activité. Les PME peuvent en tirer bénéfice en identifiant de nouveaux débouchés et en se développant à l'international. Cette initiative développe une alternative à la perspective « régionaliste » qui prévaut en général dans les politiques de promotion des PME. Les membres d'un « club de fournisseurs » peuvent être situés partout sur le territoire national, même s'ils seront en général concentrés autour des principaux lieux d'implantation de la grande entreprise industrielle autour de laquelle ils ont été constitués. Si cette initiative est portée par un PON dans le cas Portugais, on pourrait également imaginer des initiatives analogues s'appuyant sur une coopération entre des Programmes Opérationnels Régionaux (POR). Une telle mesure pourrait avoir un impact sur la programmation dans la mesure où la grande entreprise permettrait de mobiliser de manière plus efficace un réseau de PME. L'initiative portugaise n'a pour le moment aboutie à la constitution que d'un seul club, autour de Bosch. L'appel à proposition pour les fournisseurs de Bosch ouvert de janvier 2018 à mars 2019, prévoit 95 M€ de financement FEDER à destination des opérations portées par ces entreprises. [[cas d'étude n°2](#)].

Le succès de certains projets suédois visant à créer des canaux de communication et de coopération entre clusters est également notable. Le PON Suédois a mis en œuvre 6 projets de ce type, correspondant à une contribution FEDER totale de l'ordre de 2,4 millions d'euros. Ces projets ciblent respectivement les secteurs de

l'e-santé, de l'aéronautique, des sciences du vivant, des industries maritimes et de l'agroalimentaire. L'initiative a été particulièrement bien reçue dans le secteur agro-alimentaire. Elle permet en particulier d'éliminer des goulets d'étranglements dans le développement de clusters qui ne disposent pas en interne de toutes les ressources et infrastructures nécessaires au développement de leurs activités de R&D. L'impact sur la programmation est indirect : de telles initiatives facilitent à terme l'élaboration de projet de meilleures qualités. Elles permettent également aux acteurs de disposer de ressources supplémentaires pour surmonter les défis en cours de projets.

Association d'acteurs « institutionnels » ou « structurants »

La possibilité de recourir à des personnes et institutions « pivots » ou « ressources » est un facteur essentiel de bonne programmation. Il s'agit de personnes et d'institutions qui connaissent parfaitement le fonctionnement des programmes FEDER, mais qui disposent également des réseaux de contacts nécessaires à l'élaboration à la mise en œuvre de projets.

- ⇒ Pour l'objectif thématique 1 du POR Norrland supérieur, les universités jouent pleinement ce rôle. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 du programme opérationnel Norrland supérieur, l'Université technique de Luleå (LTU) et l'Université d'Umeå ont respectivement piloté 18 et 6 des 50 projets mis en œuvre. Ces projets correspondent à 57% de du cofinancement FEDER total consommé sous cet axe prioritaire (34,7 millions d'euros). Il s'agit pour l'essentiel de projets de développement de branches d'activités, impliquant de nombreuses entreprises. Dans la ville plus petite de Piteå, qui ne dispose pas de centre universitaire, le Piteå Science Park joue un rôle similaire. Celui-ci pilote 7 projets, qui correspondent à 5,6% de l'aide FEDER. La proportion de projets pilotés par les deux universités et par le Science Park est particulièrement importante parmi les projets dont la mise en œuvre a commencé dès 2015 (8 projets sur 9, 90,4% du cofinancement FEDER). Ces organismes jouent ainsi un rôle clé pour la consommation de fonds en tout début de programme. La culture de forte implication des universités dans les projets de développement économique par l'innovation se développe depuis l'adhésion de la Suède à l'Union européenne. Les autorités de gestion du programme n'ont ainsi pas pris de mesure particulière pour encourager ces institutions à participer au programme FEDER en cours [[cas d'étude n°3](#)].

Intégration d'acteurs économiques de la région dans le fonctionnement des programmes

D'autres programmes mettent en place des méthodes originales pour mobiliser les acteurs, faire connaître les possibilités de financement par le FEDER et renforcer les liens entre les acteurs des secteurs ciblés et le programme. Ces mesures peuvent stimuler la programmation en multipliant le nombre de soumissions de projets et en renforçant la qualité des offres soumises et leur adéquation avec les objectifs du programme. Les cas d'étude témoignent de la diversité des approches possibles. Il s'agit aussi bien de mobiliser des intermédiaires plus proches des acteurs de terrain (principe des concours entre autorités de districts au Bade-Wurtemberg), de responsabiliser les acteurs en leur confiant la responsabilité de la coordination par le biais d'une association (POR de Madère) ou en veillant à impliquer des experts proches du terrain dans l'évaluation (POR du Bade-Wurtemberg). Ces types de mesures peuvent dynamiser une programmation pénalisée par un manque de notoriété des opportunités de financement FEDER ou une mise en œuvre perçue comme étant trop éloignée des préoccupations des acteurs de terrain. En autorisant les acteurs à s'approprier l'axe du

programme FEDER qui les concerne, les autorités de gestion peuvent également créer les bases d'un dialogue plus approfondi lors de la préparation de la prochaine période de programmation.

- ⇒ Le *Land* de Bade-Wurtemberg a mis en place un concours à destination des collectivités locales (districts) afin de stimuler une réflexion de développement régional au niveau local et faire émerger des projets innovants au titre de l'OT1 et de l'OT4. Des concepts territoriaux axés sur l'innovation et l'environnement ont été élaborés dans tous les districts du Bade-Wurtemberg. 190 idées de projets ont été soumises et plus de 1 500 acteurs locaux et régionaux ont été impliqués. Cette initiative a permis de rapprocher le FEDER des acteurs locaux de l'innovation et de la transition énergétique. Ce type de concours génère une émulation qui peut contribuer à l'émergence d'un plus grand nombre de projets susceptibles d'être financés. Cependant, cela peut également être perçu comme un moyen de privilégier les districts les plus avancés. Des mesures d'accompagnement pour les territoires non sélectionnés, visant à les soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de concepts territoriaux, pourraient permettre d'éviter à cet écueil. [\[cas d'étude n°4\]](#).
- ⇒ Le programme opérationnel FEDER-FSE Madère confie à une association à but non lucratif la responsabilité de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'innovation et de R&D. L'Agence régionale pour le développement de la recherche, de la technologie et de l'innovation (ARDITI) est une association privée à but non-lucratif créée en 2013 par le gouvernement régional et l'université, et dont sont membres Portugal Télécom, des sociétés opérant dans les secteurs des boissons, du ciment, des TIC ainsi que le Technopôle de Funchal. Elle est notamment chargée d'évaluer les projets de recherche-développement-innovation au cours du processus de sélection. D'après les autorités interviewées, cette association d'acteurs de terrain au processus d'évaluation a permis d'élaborer et de sélectionner de meilleurs projets pour l'objectif thématique 1. [\[cas d'étude n°5\]](#).
- ⇒ Le programme opérationnel FEDER du Bade-Wurtemberg fait appel à des comités de sélection et à des jurys composés de personnalités extérieures au programme pour la sélection de projets au titre de l'objectif thématique 1. L'autorité de gestion nomme les membres des comités de sélection et suit leur avis dans la phase finale de sélection des projets. Cette approche apporte plus d'indépendance et d'expertise dans le processus de sélection des opérations. [\[cas d'étude n°6\]](#).

Ciblage rigoureux des besoins auxquels le FEDER doit apporter des réponses

La lourdeur des procédures est un obstacle majeur au recours à un soutien FEDER par les entreprises, en particulier pour les petites entreprises et pour les opérations de faible ampleur.

- ⇒ Les autorités régionales de l'ouest des Pays Bas ont cherché à y remédier en permettant aux entreprises de bénéficier de « bons » pour des études préliminaires dites « de cadrage » et pour des études de faisabilité. L'attribution de ces bons est gérée par les 17 « laboratoires de terrain pour une industrie intelligente » (Smart Industry field labs) de l'ouest des Pays Bas. Les « bons d'étude de cadrage » sont déjà préfinancés par les autorités régionales et se limitent à 5 000 euros. Les « bons d'étude de faisabilité » sont de 10 000 euros et présupposent un cofinancement équivalent par l'entreprise. Ces microfinancements peuvent être multipliés pour stimuler la programmation [\[cas d'étude n°7\]](#).
- ⇒ Enfin, comme le montre le cas du programme opérationnel Mecklenburg-Poméranie-Occidentale, les projets de recherche et d'innovation sont particulièrement adaptés à la mise en œuvre d'options de

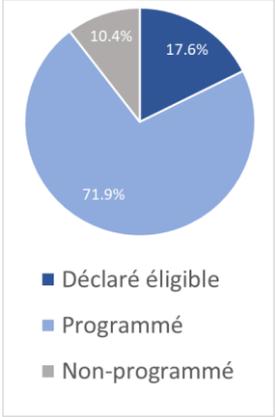
coûts simplifiés (OCS). La généralisation d'une approche par OCS pourrait permettre de limiter les coûts administratifs associés à la gestion du personnel dont les salaires sont financés par les projets FEDER.

Le programme régional FEDER Mecklenburg-Poméranie-Occidentale utilise deux types d'options de coûts simplifiés pour les projets incluant de la recherche-développement-innovation : pour les coûts de personnel (barème de montants forfaitaires) et pour les frais généraux (25% du montant du projet). Cette approche a permis de réduire les coûts de gestion des opérations financés au titre de l'objectif thématique 1 [[cas d'étude n°8](#)].

La concurrence entre fonds peut être un facteur limitant de la programmation. L'articulation du FEDER avec les autres outils financiers, notamment à travers l'identification de niches non couvertes par d'autres financements, permet d'éviter une telle concurrence. Les autorités régionales des Pays Bas de l'Ouest ont réalisé un diagnostic des financements existants, et ont constaté que les acteurs économiques éprouvaient des difficultés à financer les tests et la mise sur le marché de produits et services innovants déjà développés. Une fois cette niche identifiée, des outils de financement ciblés ont été mis en place. L'impact de cette mesure a été confirmée par l'enquête de l'évaluation intermédiaire, 35 % des répondants indiquant que leur projet n'existerait pas sans le soutien du FEDER¹.

¹ Faems, D., Elhorst, P., Huizingh, E. et al (2018) Mid-term Evaluation Knowledge Development and Innovation within the ERDF Operational Programme 2014-2020. Université de Groningen.

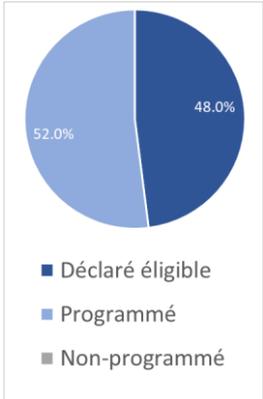
Cas d'étude développés

Cas d'étude n°1 : Soutien aux « programmes de développement R&D » portés par des groupes d'entreprises ou d'acteurs sectoriels.											
PO	État membre : Pologne	Programme : PON Croissance intelligente									
Axe concerné	<p>L'axe 1 du PO dédié à l'OT1 vise à dynamiser le secteur de la R&D industrielle dans le secteur privé en collaboration éventuellement avec des institutions de recherche publique. Les activités soutenues doivent s'inscrire dans la stratégie nationale de spécialisation intelligente ou dans des secteurs issus d'un processus de découverte entrepreneuriale (cadre flexible).</p> <p>Cet axe met en œuvre trois types principaux d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien direct (subvention) aux projets R&D des entreprises (PME et grandes entreprises). Les activités doivent être orientés vers la commercialisation du résultat ; - Le soutien aux programmes de développement R&D sectoriel ; - La création d'instruments financiers (fonds de fonds) contribuant à des investissements conjoints dans des fonds public-privé de capital-risque. 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 4 557 Mln EUR - FEDER : 3 850 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>17.6%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>71.9%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>10.4%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	17.6%	Programmé	71.9%	Non-programmé	10.4%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	17.6%										
Programmé	71.9%										
Non-programmé	10.4%										
Levier identifié	Type d'impact observé :	Perspectives en France :	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 771 M€</p> <p>Coût FEDER des opérations mises en œuvre : 450 M€</p>								
	<p>Programmation dynamique.</p> <p>Mobilisation des acteurs d'un secteur autour d'un ensemble coordonné de besoins de financement.</p>	<p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>									
<p>Le PON polonais de Croissance intelligente délivre un soutien à des « programmes sectoriels de R&D » (mesure 1.2). Les programmes sectoriels sont destinés à mettre en œuvre de grands projets de R&D importants pour le développement d'industries ou de secteurs économiques particuliers (par exemple, le programme INNOMOTO pour l'industrie automobile, INNONEUROPHARM pour l'industrie neuro-pharmaceutique). En conditionnant le financement d'opérations à la constitution « bottom-up » de programmes sectoriels, le programme accroît le niveau d'organisation et de coopération au sein des secteurs industriels et s'assure que les opérations financées répondent à des besoins réels en matière de R&D.</p> <p>Le programme sectoriel est une initiative commune, initiée par un groupe d'entreprises agissant au nom d'une industrie (par exemple, dans le cadre d'une plate-forme technologique, une initiative de clusters, une chambre de commerce). L'élaboration de ces initiatives est soutenue financièrement par les autorités nationales. Les autorités nationales ont publié des invitations à développer des initiatives communes de ce type avant même l'approbation du PON afin d'accélérer la programmation.</p>											

Dans leurs réponses à ces appels à propositions, chaque groupe présente les grandes lignes d'un programme de recherche ainsi que la demande spécifique du secteur en matière d'activités de R&D. La R&D présentée doit s'inscrire dans le cadre des objectifs de la stratégie nationale de spécialisation intelligente, y compris les nouvelles spécialisations résultant du processus de découverte entrepreneuriale. Les initiatives communes soutenues aboutissent normalement au financement de projets de R&D ou de développement industriel qui sont cofinancés par le FEDER. L'ensemble du processus, de l'élaboration d'initiatives avec un soutien national aux opérations FEDER, est encadré par le même organisme intermédiaire pour chaque initiative commune. Les différents programmes sectoriels ont au total permis la mise en œuvre de 109 opérations, avec un soutien FEDER total de 450 millions d'euros.

Le processus de création et de développement des programmes sectoriels de R&D, fondé sur l'identification « par le bas » des besoins de R&D des industries/secteurs, est un facteur de bonne programmation d'autant plus efficace qu'il est initié séparément et en amont du programme. Cette approche permet d'abord d'engager un dialogue avec les acteurs économiques et un début de réflexion sur les projets à financer dès avant l'adoption du programme. Ensuite, elle permet de s'assurer que les opérations financées répondent aux besoins réels en matière de R&D. Enfin, elle permet une gestion stratégique intégrée de l'intervention par l'investisseur public, c'est-à-dire l'organisme intermédiaire qui suit l'ensemble du processus.

Ces propositions de programmes sectoriels de R&D peuvent dans un premier recevoir un soutien d'un fonds national géré par le Centre national de R&D. Ce financement national aide à préparer l'étude de faisabilité d'un programme dans un secteur ou une industrie donnée. Au cours de cette première étape, la demande formulée par des acteurs privés est évaluée à l'aune de la stratégie des pouvoirs publique pour le secteur concerné. Si cette évaluation est concluante, le groupe d'acteurs est invité à soumettre une demande de soutien du FEDER au programme opérationnel. Cela permet aux programmes opérationnels FEDER de recevoir des offres de qualité qui s'articulent bien avec les politiques publiques en vigueur. Le calendrier des appels à projets de la mesure 1.2 lancés par le Centre national de R&D est coordonné avec l'état d'avancement de la préparation études de faisabilité des programmes sectoriels.

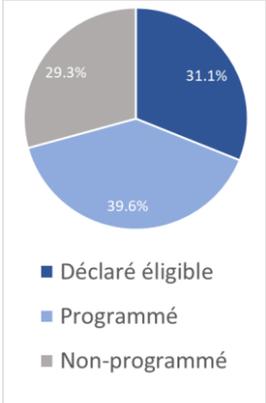
Cas d'étude n°2 : Initiative des Clubs de fournisseurs (identification et ciblage du FEDER en direction des fournisseurs de grandes entreprises sélectionnées)											
PO	État membre : Portugal		Programme : PON Compétitivité et internationalisation								
Axe concerné	<p>L'axe I du PO, dédié à l'OT1, est consacré au renforcement de la recherche, au développement technologique et à l'innovation.</p> <p>Cet axe met en œuvre cinq principaux types d'actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la recherche en lien avec la SRI-SI par des subventions à des projets de R&D (préparation, mise en œuvre, diffusion des résultats) et à des infrastructures scientifiques et technologiques de recherche ; - Le transfert de connaissances scientifiques par le soutien aux projets de valorisation, de démonstration, d'expérimentation sectorielle ou d'amorçage qui mobilisent à la fois des acteurs non-commerciaux et les entreprises ; par le soutien à la reconnaissance de la priorité industrielle (brevet, licences) ; - L'incitation à l'investissement dans la RDI pour les entreprises ; - Le renforcement des réseaux et clusters dans une perspective d'innovation et d'internationalisation ; - Le soutien aux investissements dans les activités innovantes pour tout type d'entreprises (PME et GE). 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 2 208 M€ - FEDER : 1 457 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>48.0%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>52.0%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>0.0%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	48.0%	Programmé	52.0%	Non-programmé	0.0%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	48.0%										
Programmé	52.0%										
Non-programmé	0.0%										
Levier identifié	Type d'impact observé :	Perspectives en France :	Coût FEDER des opérations mises en œuvre : 95 M€								
	Mobilisation des PME d'une filière autour d'une grande entreprise donneuse d'ordre	<input type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027	Nombre d'opérations : 1								
<p>Le programme opérationnel national FEDER/FSE/FC Compétitivité et internationalisation du Portugal encourage la structuration et l'internationalisation de « Clubs de fournisseurs » autour des grandes entreprises industrielles, en amont d'appels à projet dédiés à la recherche et développement (OT1) ou à l'aide aux entreprises (OT3). Ces clubs visent à accroître la participation des PME nationales et des entités non commerciales du système de recherche et d'innovation, aux chaînes de valeur internationales. Les grandes entreprises implantées au Portugal sont les acteurs clés qui sont mobilisés à cette fin. Il s'agit d'entreprises multinationales dans les secteurs ciblés par la stratégie d'innovation et de spécialisation intelligente. En positionnant leurs fournisseurs dans des chaînes de valeur et des réseaux, ils peuvent donner aux fournisseurs portugais la possibilité d'internationaliser leurs activités (par ex : nouveaux débouchés).</p>											

L'initiative des Clubs des fournisseurs est mise en œuvre en trois phases :

- 1^e phase : publication d'un appel à propositions de réseaux pour la consolidation des Clubs Fournisseurs (Avis n° 02/SI/2017). Les offres sont soumises par l'entreprise porteuse. L'évaluation des propositions a permis de sélectionner la proposition soumise par le Club des fournisseurs de l'industriel Bosch. Le réseau de fournisseurs Bosch est le seul à avoir été approuvé jusqu'à présent.
- 2^e phase : Des concours sont organisés pour identifier les entreprises qui sont autorisées à intégrer le Club de fournisseurs. Dans le cas de Bosch, environ 35 fournisseurs et 6 entités de R&D à but non lucratif ont été intégrés dans le club.
- 3^e phase : Des appels à propositions dédiés aux entreprises des clubs sont organisés pour les entreprises sélectionnées. Ces appels permettent de financer tous les types de mesures d'aides aux entreprises traditionnellement financés par le FEDER (investissement productif, recherche et développement, innovation, formation).

Il n'y a pas de financement FEDER pour les phases 1 et 2. L'appel à proposition pour les fournisseurs de Bosch ouvert de janvier 2018 à mars 2019, prévoit 95 M€ de financement FEDER à destination des opérations portées par ces entreprises.

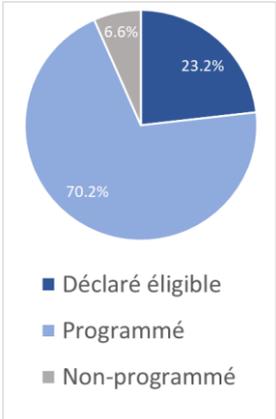
L'autorité de gestion prévoit de sélectionner au moins une entreprise leader supplémentaire. A cette fin, un nouvel appel d'offres est ouvert jusqu'à fin 2019.

Cas d'étude n°3 : Rôle clé des universités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets											
PO	État membre : Suède	Programme : Norrland supérieur									
Axe concerné	<p>L'axe 1 du PO, dédié à l'OT1, est consacré au « renforcement de la recherche, du développement technique et de l'innovation ».</p> <p>Cet axe met principalement en œuvre des projets de recherche et innovation regroupant des acteurs de la recherche publique (université, centre de recherche) et des groupements d'entreprise, autour du développement d'un secteur. Le programme est attentif au développement des clusters dans les domaines ciblés par la stratégie régionale de spécialisation intelligente.</p>		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 100,7 Mln EUR - FEDER : 50,3 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>31.1%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>39.6%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>29.3%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	31.1%	Programmé	39.6%	Non-programmé	29.3%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	31.1%										
Programmé	39.6%										
Non-programmé	29.3%										
Lever identifié	Type d'impact observé :	Perspectives en France :	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 39,4 M€</p> <p>Coût FEDER des opérations mises en œuvre : 19,7 M€</p> <p>Nombre d'opérations : 18</p>								
	<p>Programmation dynamique dès le début de la période due à l'implication forte des universités dans le montage de projet</p>	<p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>									
<p>Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 1 du programme opérationnel Norrland supérieur, l'Université technique de Luleå (LTU) et l'Université d'Umeå jouent un rôle pivot dans l'émergence de projets de qualité et leur mise en œuvre, au titre de l'objectif thématique 1. Cette coopération s'inscrit dans la durée et permet au programme de s'appuyer sur les moyens des deux universités en ingénierie de projets pour faire émerger des opérations.</p> <p>Il n'y a aucun montage juridique ou financement spécifique à l'attention des universités. Celles-ci élaborent spontanément de nombreux projets en coopération avec les entreprises, organisations professionnelles et autres organismes régionaux impliqués dans la RDI. Ces projets permettent aux universités de renforcer leurs liens avec ces acteurs économiques et de bénéficier de financements pour leurs chercheurs et personnels administratifs.</p> <p>L'Université technique de Luleå (LTU) coopère depuis longtemps avec les entreprises de la région. Dans la période de programmation en cours, au moment de l'écriture de ce rapport, les projets dirigés par LTU correspondaient à 39% du volume total des projets. L'autorité de gestion considère que l'Université fournit de bonnes garanties en matière de professionnalisme dans la coordination de projets et de qualité des activités mises en œuvre. La programme en cours a permis de renforcer la coopération entre LTU et les petites et moyennes entreprises et les organisations patronales. De nombreuses nouvelles formes de coopération ont été mises en œuvre.</p>											

L'Université d'Umeå a joué un rôle important dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets traitant de télémédecine. Le dialogue entre l'autorité de gestion et l'université a permis de cibler les enjeux les plus importants et les plus prometteurs du point de vue du développement des entreprises de la région dans le programme opérationnel. Les juristes de l'université ont aussi aidé l'autorité de gestion à interpréter la législation relative aux aides d'État.

Dans la ville plus petite de Piteå, qui ne dispose pas de centre universitaire, le Piteå Science Park joue un rôle similaire. Celui-ci pilote 7 projets, qui correspondent à 5,6% de l'aide FEDER.

Les universités développent une culture de travail avec les programmes européens depuis plusieurs décennies. La gestion financière et thématique s'effectue ainsi sans heurts. L'implication active des universités dans le programme en cours n'a pas nécessité d'incitation particulière de la part de l'autorité de gestion.

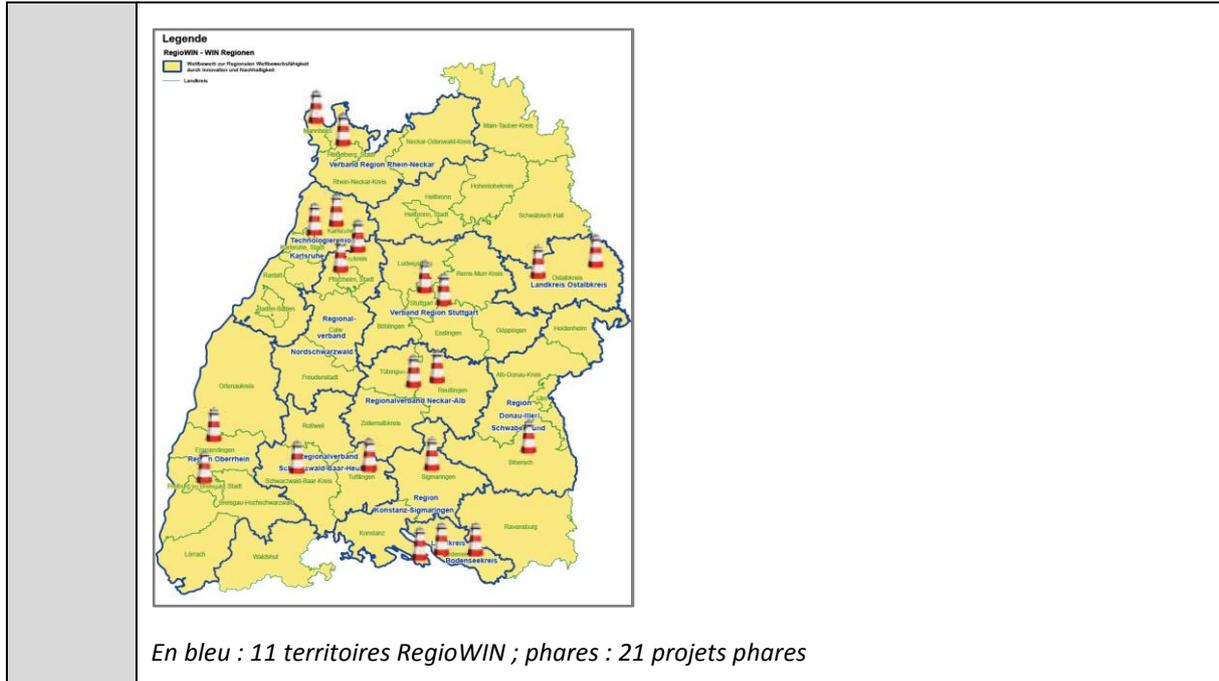
Cas d'étude n°4 : Stimulation des initiatives de développement local par un processus de sélection compétitif en plusieurs étapes											
PO	État membre : Allemagne	Programme : POR Bade-Wurtemberg									
Axe concerné	<p>L'axe A du PO, dédié à l'OT1, met en œuvre une grande variété de mesures à destination des institutions de recherche et innovation et des entreprises, particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien au déploiement d'infrastructure de recherche en sciences appliquées (1) et dans les technologies de pointe, ainsi qu'aux « infrastructures d'innovation » (3) ; - La promotion des clusters ; - Le soutien aux activités des intermédiaires de transfert technologique ; - Le soutien à la recherche appliquée ; - Le soutien aux actions pilotes en liens avec le la récupération et le recyclage du phosphore ; - Le soutien aux accélérateurs de start-up ; - Le soutien aux entreprises identifiées comme « locomotive technologique » dans leur secteur. 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 345,8 Mln EUR - FEDER : 172,9 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>23.2%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>70.2%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>6.6%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	23.2%	Programmé	70.2%	Non-programmé	6.6%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	23.2%										
Programmé	70.2%										
Non-programmé	6.6%										
Levier identifié	<p>Types d'impacts observés :</p> <p>Emulation locale autour du développement de stratégie et de montage de projet. Notoriété accrue des opportunités de financement associées au programme.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>	<p>Coût total des opérations mises en œuvre : 138 M€</p>								
	<p>Le Land de Bade-Wurtemberg a mis en place un concours à destination des collectivités locales afin de stimuler une réflexion de développement régional et faire émerger des projets innovants en matière d'innovation (OT1) et de réduction des émissions de CO2 (OT4).</p> <p>RegioWIN (« Compétitivité régionale par l'innovation et la durabilité ») est le premier concours conjoint mis en œuvre par trois ministères (zones rurales ; affaires économiques ; science et recherche). L'idée principale du concours était de transférer la stratégie d'innovation de l'État à des niveaux inférieurs et de les mettre en œuvre à l'échelle régionale. Des concepts ont été élaborés dans un ensemble de 11 territoires du Bade-Wurtemberg définis pour l'occasion sur une base fonctionnelle. 190 idées de projets ont été soumises et plus de 1 500 acteurs locaux et régionaux ont été impliqués.</p> <p>L'idée initiale était de mettre en œuvre REGIOWIN dans le cadre des stratégies urbaines intégrées, régies par l'article 7 du règlement FEDER. Cette solution a cependant été écartée pour des raisons formelles. Cet article dispose en effet que les autorités locales et régionales concernées doivent participer à la sélection des opérations. Cela est difficilement compatible</p>										

avec les concours prévus dans le cadre de REGIOWIN. On souhaitait faire participer les collectivités sans les associer à la sélection, afin notamment de ne pas générer une charge administrative excessive pour elles. Pour ces raisons, REGIOWIN n'a pas été formalisé comme une mesure relevant d'une stratégie urbaine intégrée.

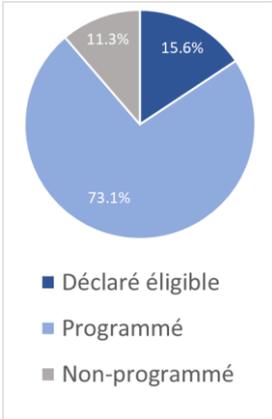
Au cours de la première phase, les acteurs locaux et régionaux (municipalités, comtés, associations régionales, agences de promotion des entreprises, universités, chambres de commerce, entreprises municipales) ont défini conjointement le territoire fonctionnel, identifié ses forces et ses faiblesses, dont ils ont tiré des objectifs et des premières mesures, qui doivent tous être définis dans un « concept stratégique territorial ». Le « concept stratégique territorial » comprenait des informations sur la délimitation spatiale, une analyse socio-économique, une analyse SWOT, l'idée principale et les caractéristiques uniques du territoire, les objectifs de développement, les champs d'action, les premières descriptions des sous-objectifs et des idées de projets, une description du processus, l'impact attendu sur le développement territorial et les objectifs européens (stratégie UE2020). Les territoires n'ont reçu aucune aide financière dans cette phase. Tous les concepts soumis ont été évalués par un jury indépendant, avec un accent particulier sur la valeur ajoutée du concept et de ses mesures pour le territoire, la cohérence entre le concept et les objectifs politiques de l'État et de l'UE, la structure de gouvernance et l'effet modèle des projets phares potentiels. Parmi les 14 concepts retenus, 11 ont pu se poursuivre au cours de la deuxième phase.

Les 11 territoires sélectionnés pour la deuxième phase ont dû réviser le « concept stratégique territorial » et le transformer en un « concept de développement territorial » avec une description détaillée des projets, des priorités et une vue d'ensemble des coûts, du financement et des calendriers, afin de préparer la phase d'exécution. Pour développer le concept de développement territorial, les territoires ont reçu un montant forfaitaire de 50 000 euros de la part de l'assistance technique, car il n'était pas clair si les projets phares finaux concerneraient les projets OT1 ou OT4. Une distinction a été établie entre a) les projets phares clairement axés sur les domaines de spécialisation définis dans la stratégie d'innovation de l'État et les objectifs spécifiques du PO FEDER afin que les projets puissent être mis en œuvre dans le cadre du programme FEDER, et b) les autres projets clés et mesures complémentaires à mettre en œuvre sans financement FEDER. Les projets éligibles dans ce cadre peuvent concerner l'ensemble des mesures proposées aux sein de l'axe prioritaire. Sur les 61 idées de projets soumises par les 11 territoires, le jury a sélectionné un total de 21 projets phares susceptibles de bénéficier d'un financement du FEDER (68 millions d'EUR au total) pendant la phase de mise en œuvre.

Plus d'informations en anglais : http://regiowin.eu/wp-content/uploads/2018/06/2018-06-21_neue-Brosch%C3%BCre-Regio-Win-Klein.pdf



En bleu : 11 territoires RegioWIN ; phares : 21 projets phares

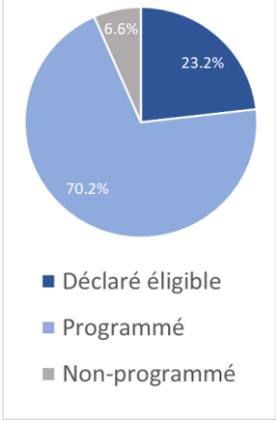
Cas d'étude n°5 : Délégation de l'analyse scientifique et technique des projets de l'OT1 à une Agence régionale de la recherche										
PO	État membre : Portugal	Programme : POR Madère								
Axe concerné	<p>L'axe 1 du PO est dédié au « renforcement de la recherche, au développement technologique et à l'innovation).</p> <p>L'axe met principalement en œuvre trois mesures distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « PROCIENCIA 2020 » (45% du FEDER absorbé par l'axe) qui subventionne des projets portés par des entreprises ou des groupes mixtes (entreprises – acteurs de la recherche) en vue de créer de nouveaux produits, d'améliorer les processus de fabrication de produits existants ou de démontrer leur faisabilité (via des lignes de production « pilotes ») - « Recherche scientifique et développement technologique » (43% du FEDER de l'axe) finance des projets d'investissement dans des infrastructures de recherche (acquisition des équipements, organisations des coopérations liées à leur usage), portés par l'Agence régionale de la recherche ou par l'Université de Madère. - « 2020 Innovation » qui soutient des projets de développement d'entreprises autour de process innovants (industrie 4.0, produits neutres en CO₂). 	<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 35,2 Mln EUR - FEDER : 29,9 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>15.6%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>73.1%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>11.3%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	15.6%	Programmé	73.1%	Non-programmé	11.3%
Catégorie	Pourcentage									
Déclaré éligible	15.6%									
Programmé	73.1%									
Non-programmé	11.3%									
Levier identifié	Type d'impact observé : Mobilisation des acteurs de terrain et meilleure qualité des opérations sélectionnées.	Perspectives en France : <input type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027								
	<p>Le programme opérationnel FEDER-FSE Madère confie à une association à but non lucratif la responsabilité de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'innovation et de R&D. L'Agence régionale pour le développement de la recherche, de la technologie et de l'innovation (ARDITI) est une association privée à but non-lucratif créée en 2013. Elle est notamment chargée d'évaluer les projets de recherche-développement-innovation au cours du processus de sélection. Cela a permis d'élaborer de meilleurs projets pour l'objectif thématique 1. Elle n'a cependant pas le statut d'organisme intermédiaire et ne bénéficie pas d'un financement du FEDER au-delà de sa participation à certains projets.</p> <p>En effet, toutes les demandes au titre de la mesure de recherche scientifique et de développement technologique doivent être accompagnées d'une évaluation positive de l'Agence régionale pour le développement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation (ARDITI), à l'exception des projets relevant de l'ARDITI, qui doivent fournir un avis scientifique externe et indépendant.</p>									

Cela implique un processus en deux étapes : premièrement, la soumission de la proposition à l'ARDITI pour évaluation et deuxièmement, la soumission de l'évaluation avec la demande de projet à l'autorité de gestion. La production de ce document est impérative pour toutes les demandes. En cas de non-réception, la demande de financement n'est pas analysée sur le fond.

Cette procédure qui implique l'organisme régional responsable de la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'innovation et de recherche et développement a contribué à soutenir des projets effectivement pertinents pour la région, notamment sur la base de la contribution du projet à la stratégie régionale de spécialisation intelligente (SRSI). En outre, en ce qui concerne les procédures d'examen des demandes, le fait que l'évaluation s'appuie sur un document soumis en même temps que la demande de concours FEDER, permet une analyse et un processus décisionnel plus rapides.

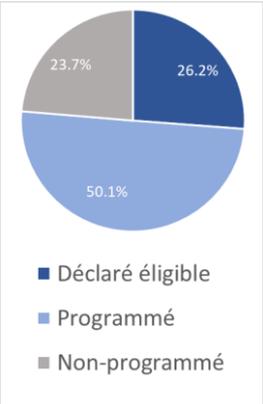
Actuellement, cinq projets de recherche scientifique et de développement technologique ont été approuvés. Ces projets ont été initiés par l'ARDITI (organisme public régional pour le développement de la recherche, de la technologie et de l'innovation), l'Université de Madère et d'autres organisations à caractère scientifique et technologique. Leur objectif est d'investir dans l'infrastructure scientifique et de mettre en œuvre des partenariats internationaux dans la région dans les domaines stratégiques que sont les technologies maritimes, la chimie, le tourisme et l'agrobiodiversité/la durabilité des systèmes agricoles. Il s'agit là de domaines prioritaires selon la SRSI. Il existe également un projet d'équipement scientifique et d'infrastructures d'intérêt stratégique pour la région.

L'Agence régionale pour le développement de la recherche, de la technologie et de l'innovation (ARDITI) a été créée en tant qu'association privée sans but lucratif en 2013. Ceci participait du processus d'élaboration du Plan d'action pour la recherche, le développement technologique et l'innovation de la région autonome de Madère (PIDT&I). L'objectif principal de cette agence est de promouvoir la recherche et l'innovation dans la région autonome de Madère et de soutenir la création d'emplois et la croissance économique fondée sur la connaissance. Ses membres comprennent plusieurs associés publics et privés, à savoir le gouvernement régional, l'Université de Madère (partenaires fondateurs), Madeira Tecnopolo et les entreprises privées concernées de la région. Bien qu'il s'agisse d'une association privée à but non lucratif, il s'agit de l'entité régionale techniquement responsable de la politique publique de RDI à Madère.

Cas d'étude n°6 : Meilleure appropriation des programmes par la mobilisation de jurys et comités de sélection avec participants extérieurs bénévoles pour la sélection des projets										
PO	État membre : Allemagne	Programme : POR Bade-Wurtemberg								
Axe concerné	<p>L'axe A du PO, dédié à l'OT1, met en œuvre une grande variété de mesures à destination des institutions de recherche et innovation et des entreprises, particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien au déploiement d'infrastructure de recherche en sciences appliquées (1) et dans les technologies de pointe, ainsi qu'aux « infrastructures d'innovation » (3) ; - La promotion des clusters ; - Le soutien aux activités des intermédiaires de transfert technologique ; - Le soutien à la recherche appliquée ; - Le soutien aux actions pilotes en liens avec le la récupération et le recyclage du phosphore ; - Le soutien aux accélérateurs de start-up ; - Le soutien aux entreprises identifiées comme « locomotive technologique » dans leur secteur. 	<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 345,8 Mln EUR - FEDER : 172,9 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>23.2%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>70.2%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>6.6%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	23.2%	Programmé	70.2%	Non-programmé	6.6%
Catégorie	Pourcentage									
Déclaré éligible	23.2%									
Programmé	70.2%									
Non-programmé	6.6%									
Levier identifié	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Amélioration de la qualité des projets.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>								
	<p>Pour la sélection des projets dans la plupart des mesures liées à l'Objectif thématique 1 (OT1) et à l'Objectif thématique 4 (OT4), le programme opérationnel FEDER du Bade-Wurtemberg fait appel à des comités de sélection et à des jurys composés de personnalités extérieures au programme. Seules deux mesures (les intermédiaires du transfert de technologie dans le cadre de l'OT1 et les centres de compétence régionaux du réseau national sur l'efficacité énergétique dans le cadre de l'OT4) font encore l'objet d'une évaluation par l'autorité de gestion elle-même sur la base d'un système de notation avec un ensemble de critères prédéfinis. Pour toutes les autres mesures, des comités de sélection externes sont mis en place.</p> <p>L'autorité de gestion nomme des experts comme membres des comités de sélection. Les membres de ces jurys sont issus de différents types d'organisations parties prenantes, par exemple des associations de municipalités, des agences d'État, des universités, des fondations, des départements techniques de ministères d'État, des syndicats, des associations professionnelles ou des chambres. Si nécessaire, l'autorité de gestion consulte le comité de suivi sur les candidats appropriés.</p> <p>La qualité de membre du comité est une fonction honorifique, c'est-à-dire qu'aucune rémunération n'est versée aux membres. Ils se joignent à la commission sur une base volontaire parce qu'ils s'intéressent au sujet en question et qu'ils bénéficient également d'un aperçu des développements actuels dans le Bade-Wurtemberg. Ces comités se sont avérés sélectifs : un</p>									

nombre significatif de candidatures est rejeté. Si des conflits d'intérêts surviennent, par exemple parce qu'un membre du jury est impliqué dans une candidature, il est exclu. Un remplaçant est désigné dans ce cas. L'autorité de gestion souligne qu'elle est satisfaite de ce système qui apporte plus d'indépendance et d'expertise dans le processus de sélection des opérations.

En associant des personnalités clés à la sélection des projets, l'autorité de gestion peut espérer qu'ils s'approprient le programme et communiqueront de manière plus efficace sur les opportunités de financement proposées à leurs contacts faisant partie de réseaux ciblés par l'OT1.

Cas d'étude n°7 : Fourniture de bons (de « cadrage » et de « faisabilité ») pour stimuler la participation des PME aux <i>field labs</i>											
PO	État membre : Pays-Bas		Programme : POR Pays-Bas de l'Ouest								
Axe €concerné	<p>L'axe 1 du PO, dédié à l'OT1, vise à renforcer la recherche, le développement technique et l'innovation.</p> <p>Cet axe met en œuvre trois types principaux d'actions (typologie issue de l'évaluation intermédiaire du programme, i.e analyse des opérations financées) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités de « consortiums de connaissance et d'innovation » qui promeuvent des solutions à des problèmes concrets identifiés par certains filière ou chaînes de production (inclut les projets de valorisation) ; - Les clusters de transfert de connaissance qui regroupe des PME et des institutions de recherche et qui vise le partage de connaissance sans perspective claire de valorisation ; - Les projets de développement « individuels » par lesquels des PME cherchent à valoriser les résultats de leur R&D. 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 308,7 M€ - FEDER : 113,3 M€ <p>Dynamique de prog. (2018) :</p>  <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>26.2%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>50.1%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>23.7%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	26.2%	Programmé	50.1%	Non-programmé	23.7%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	26.2%										
Programmé	50.1%										
Non-programmé	23.7%										
Levier identifié	Type d'impact observé :	Perspectives en France :	Coût total des opérations mises en œuvre :								
	<p>Programmation dynamique de la mesure. Simplification de l'accès aux infrastructures de coopération entre centre de recherche et PME.</p>	<p><input type="checkbox"/> 2014-2020</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027</p>	<p>0,9 M€</p>								
<p>Le programme opérationnel des Pays-Bas de l'ouest a créé deux opérations d'incitation sous forme de bons pour soutenir la participation des PME aux Smart Industry field labs (laboratoire de terrain pour une industrie intelligente). Ces opérations ont contribué à un regain d'intérêt pour les activités des field labs et ont facilité l'accès des PME à ces activités.</p> <p>Les Smart Industry Fieldlabs sont des réseaux de coopération de centres de connaissances et d'entreprises privées dont l'objectif est de faire avancer les processus commerciaux innovants afin que l'industrie manufacturière néerlandaise soit mieux adaptée aux développements futurs, comme par exemple les nouvelles applications des technologies de l'information et de la communication (TIC), les nouvelles techniques de production etc. Cette orientation s'aligne sur la priorité du PO Pays-Bas de l'Ouest qui soutient des projets visant à tester et à démontrer des pratiques innovantes (produits, services, processus) dans le but de les mettre sur le marché. L' « industrie intelligente » ne vise pas ici un secteur industriel particulier mais vise l'application de solutions numériques dans les processus de fabrication industrielle, sous la forme de l'intelligence artificielle, de big data et de l'analyse de données, du blockchain ou du calcul haute performance. La participation des PME à ces field labs est particulièrement importante pour faire en sorte que les innovations soient mises sur le marché. Toutefois, la plupart des 17 field</p>											

labs présents dans la zone couverte par le programme du POR Pays-Bas-Ouest peine à faire participer suffisamment de PME à leurs activités. Les PME perçoivent souvent la participation comme trop coûteuse en raison des exigences administratives liées au FEDER.

Afin de stimuler la participation active des PME aux field labs, le PO Pays-Bas de l'Ouest a introduit deux systèmes d'incitation sous la forme de bons. Les bons sont de petites subventions destinées aux PME. Compte tenu du faible montant de l'aide publique, le régime est régi par la règle de minimis en matière d'aides d'État. Deux programmes d'incitation ont été mis en place au printemps 2019 : un programme avec des bons pour les études de cadrage et un programme avec des bons pour les études de faisabilité. Les deux régimes ont des spécificités propres.

Les bons pour « étude de cadrage » visent à évaluer la possibilité d'application de solutions numériques dans les processus de fabrication industrielle. Les PME reçoivent des bons d'une valeur de 5.000,00 € du fieldlab pour participer à un programme du Smart Industry Fieldlab qui inclut des ateliers et des réunions pour discuter de ces possibilités. Cela représente 100 % des coûts éligibles et ne nécessite aucun cofinancement privé de la part des PME. Le cofinancement de l'opération est apporté par le Ministère des affaires économiques et du climat.

Les field labs délivrent directement les bons aux PME. Le field lab doit présenter leur demande à l'autorité de gestion, qui délivre au fil de l'eau des « carnets » de 30 bons au maximum par laboratoire jusqu'à ce que le plafond maximum de 300 000,00 € soit atteint. Plus précisément, le field lab fait une demande de financement auprès de l'autorité de gestion via le portail du programme, l'autorité de gestion vérifie si le field lab répond aux critères suivants : le field lab est situé dans la région, n'a pas demandé de subvention auparavant et donne la permission de sauvegarder ses coordonnées en suivant le GDPR. Enfin, l'autorité de gestion tient compte de la date de réception de la demande lors de l'octroi des subventions.

Le programme préfinance les field labs à hauteur de 25.000,00 € pour l'émission des bons. Le reste de la subvention est versé en fonction des résultats et des preuves d'exécution. Le programme demande à ce que les field labs fournissent les documents suivants :

- Déclaration des PME par les bénéficiaires de bons d'achat,
- Déclaration de minimis (aides d'État)
- Déclaration sur l'honneur (montrant que la PME n'est pas sujette à la faillite),
- Accord entre les PME et fieldlab sur la participation.

En outre, le field lab produit rapport tous les six mois sur l'état d'avancement de l'émission des bons et sur l'évolution des indicateurs de résultats des PO, à savoir les indicateurs CO04 : "Investissement productif : nombre d'entreprises recevant un soutien non financier" et CO26 : "Recherche, innovation : nombre d'entreprises coopérant avec des instituts de recherche ».

Les bons de faisabilité visent à aider les PME ou les entreprises de taille intermédiaire (selon les définitions de l'UE) pour développer des applications numériques dans les processus de fabrication en fournissant un soutien aux études de faisabilité.

Les field labs agissent comme des intermédiaires financiers dans le cadre du programme. Cependant, cela leur permet de se rapprocher d'entreprises. Les études de faisabilité peuvent déboucher sur des projets de clusters inter-entreprises structurés par le field lab indépendamment du FEDER.

Les PME et les entreprises de taille intermédiaire demandent des bons à l'autorité de gestion. Une fois la demande acceptée, les entreprises reçoivent un bon de 10 000 €, représentant 50% des coûts éligibles. La subvention est payée sur la base des factures de l'étude de faisabilité et

	<p>du rapport d'avancement qui comprend les résultats de l'étude. 600.000,00 € de soutien FEDER sont programmés pour ce type d'opérations. Les bons sont délivrés au fil de l'eau (« premier arrivé, premier servi »). Les critères suivants guident l'évaluation des demandes : inclusion du demandeur dans le groupe cible, compétences et expertises mobilisées par l'étude de faisabilité, caractère réaliste de l'étude.</p> <p>En résumé, l'utilisation de ces bons stimule la participation des PME aux activités de réseau et de coopération. Ces régimes contribuent en particulier à réduire les exigences administratives auxquelles les PME doivent satisfaire pour participer activement aux laboratoires de terrain. Du fait des faibles montants, ces bons seront normalement considérés comme des aides <i>de minimis</i>, même s'il faut veiller aux éventuels cumuls d'aides.</p>
--	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cas d'étude n°8 : Formalisation des règles de calcul pour les options de coûts simplifiés applicables aux projets de recherche-développement-innovation											
PO	État membre : Allemagne	Programme : POR Mecklembourg-Poméranie-Occidentale									
Axe concerné	<p>L'axe 1 du POR, dédié à l'OT1, met l'accent sur l'accroissement des capacités de Recherche-Développement-Innovation (RDI), dans le but de promouvoir le transfert de connaissance entre entreprises et institutions de recherche et d'accroître les dépenses de R&D publiques et privées régionales.</p> <p>Trois types d'actions sont particulièrement privilégiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à la RDI des entreprises par des subventions à destination d'opérations de recherche industrielle, de développement expérimental, d'études de faisabilité, de conseil à l'innovation, et d'innovation « de processus ». - La promotion l'accès au capital-risque et au capital-mezzanine pour les start-ups et les PME, au travers de plusieurs instruments financiers. - La promotion de la coopération entre entreprises institutions scientifique par le financement de projets conjoints (industriels ou expérimentaux) et le soutien à l'enregistrement des droits de propriété intellectuelle. 		<p>Montant prévu pour l'axe dans le programme opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Total : 369,8 Mln EUR - FEDER : 295,8 Mln EUR <p>Dynamique de prog. (2018) :</p> <table border="1"> <caption>Dynamique de prog. (2018)</caption> <thead> <tr> <th>Catégorie</th> <th>Pourcentage</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Déclaré éligible</td> <td>30.5%</td> </tr> <tr> <td>Programmé</td> <td>48.3%</td> </tr> <tr> <td>Non-programmé</td> <td>21.2%</td> </tr> </tbody> </table>	Catégorie	Pourcentage	Déclaré éligible	30.5%	Programmé	48.3%	Non-programmé	21.2%
Catégorie	Pourcentage										
Déclaré éligible	30.5%										
Programmé	48.3%										
Non-programmé	21.2%										
Levier identifié	<p>Type d'impact observé :</p> <p>Montage simplifié des projets de RDI. Attractivité accrue du programme pour les porteurs de projets potentiels.</p>	<p>Perspectives en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> 2014-2020 <input checked="" type="checkbox"/> 2021-2027 	<p>La mise en place d'Options de coûts simplifiés pour les opérations incluant de la Recherche-Développement-Innovation constitue un levier de réduction de coûts administratifs considérable. Les montants forfaitaires sont utilisés pour couvrir les frais de personnel et les frais généraux liés aux projets, car les mesures de R&D sont particulièrement gourmandes en personnel. Dans le passé, il était toujours nécessaire d'effectuer des calculs rétroactifs dans la mesure où certaines parties des frais de personnel (certains frais d'assurance, par exemple) ne sont pas payés par l'employeur sur une base mensuelle.</p> <p>Pour les coûts de personnel, le programme utilise deux barèmes (un pour les entreprises, l'autre pour les institutions de R&D). Sur la base des données antérieures relatives aux dépenses de personnel (en intégrant l'impact de l'inflation), des montants forfaitaires sont calculés pour différents niveaux de qualification. Pour les institutions de R&D, les taux journaliers sont les mêmes que ceux de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), l'association allemande de la recherche.</p> <p>Les frais généraux sont calculés en appliquant un taux fixe de 25% aux frais de personnel. Cela</p>								

correspond aux taux appliqués pour les frais généraux par le programme Horizon 2020.

Comme ces montants forfaitaires sont les mêmes pour toutes les entreprises, il est bien sûr possible que le montant forfaitaire ne couvre pas les coûts réels d'une entreprise alors qu'il est supérieur aux coûts réels de personnel d'une autre entreprise. Cette OCS concerne les mesures 1.2.1.1.1 « Soutien à la RDI dans les entreprises par des subventions » et 1.2.2.2.1 / 1.2.2.2.6 « Promouvoir la coopération entre les entreprises et la science, notamment par le biais de projets conjoints à orientation scientifique ». Elle a permis de réduire les coûts de gestions des opérations incluant de la R&D&I dans le cadre du programme.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens. Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Commissariat général à l'égalité des territoires
Mission des Affaires européennes
mae@cget.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr
www.cget.gouv.fr